



# Formulaire de demande d'agrément de démonstrateur indépendant

Stampin' Up!® France SARL

DATE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Stampin' Up! France SARL au capital de 10.000 €  
Immeuble Le Bonnel  
20, rue de la Villette  
69328 LYON Cedex 03  
499 686 533 R.C.S. LYON  
N° TVA intracommunautaire :  
FR77499686533

**Attention :** Ecrivez clairement avec un stylo à encre bleue ou noire. Conformément au Code de conduite des entreprises de Vente Directe édicté par la Fédération de la Vente Directe dont Stampin'Up est membre, vous disposez de 14 jours pour annuler ce contrat et bénéficier d'un remboursement de vos versements. Il est illicite pour un membre d'un réseau de vente de persuader quiconque d'effectuer un paiement en lui promettant des gains par le seul recrutement d'autres membres du réseau. Ne vous laissez pas tromper par des affirmations de gains élevés pouvant être obtenus sans effort.

Cocher ici si ce formulaire est utilisé uniquement pour un changement d'information

Cocher ici si vous avez déjà été démonstrateur Stampin' Up!

## DEMANDE D'AGRÈMENT DÉMONSTRATEUR INDÉPENDANT

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

ADRESSE D'EXPÉDITION (si différente de votre adresse) : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_ N° SÉCURITÉ SOCIAL : \_\_\_\_\_

TÉL MOBILE : \_\_\_\_\_ TÉL DOMICILE : \_\_\_\_\_ FAX : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ LIEU : \_\_\_\_\_ NATIONALITÉ : \_\_\_\_\_ SEXE :  MASCULIN  FÉMININ

ADRESSE E-MAIL : \_\_\_\_\_

ÊTES-VOUS IMMATRICULÉ ?  
AU REGISTRE DU COMMERCE :

N° : \_\_\_\_\_

AU REGISTRE DES  
AGENTS COMMERCIAUX :

N° : \_\_\_\_\_

ÊTES-VOUS DÉCLARÉ COMME AUTO-  
ENTREPRENEUR ?

N° : \_\_\_\_\_

En signant cette demande, je certifie que je suis âgé(e) de plus de 18 ans et accepte d'être lié(e) par les termes de l'Agrément de Démonstrateur Indépendant au verso que j'ai lu avec attention. J'ai pris connaissance du Manuel de démonstratrice et du plan de revenus Stampin' Up! [ date de référence : \_\_\_\_\_ ] dont je reconnais avoir reçu un exemplaire de chaque et en accepte les termes.

SIGNATURE DÉMONSTRATEUR : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

SIGNATURE STAMPIN' UP! : *David C. Boff*

ÊTES-VOUS SOUMIS À TVA ?  OUI - Mon N° de TVA  NON Si je deviens ultérieurement assujéti à la TVA en France, je m'engage à en informer immédiatement la Société

J'ai ajouté en pièce jointe une copie de ma Carte Vitale.

## AGRÈMENT DU DÉMONSTRATEUR INDÉPENDANT CONJOINT (doit être le conjoint légal (marié, pacsé) ou associé de fait. Cf. article 8 de l'agrément)

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

SIGNATURE : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

## INFORMATIONS SUR LA MARRAINE (la marraine ne peut ne peut être le conjoint ou le partenaire de fait du candidat)

NOM DE LA MARRAINE : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

N° DÉMONSTRATEUR : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

## PARTIE RÉSERVÉE À STAMPIN' UP!

AGRÈMENT APPROUVÉ PAR : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

KIT RÉSERVÉ PAR : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

APPEL DE BIENVENUE EFFECTUÉ PAR : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

APPEL DE SUIVI EFFECTUÉ PAR : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° DU KIT DÉMONSTRATEUR : \_\_\_\_\_ N° DÉMONSTRATEUR ATTRIBUÉ : \_\_\_\_\_

REMPILIR EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX ; ENVOYEZ UN EXEMPLAIRE À SOCIÉTÉ ET GARDEZ UN EXEMPLAIRE POUR VOS PROPRES DOSSIERS.



**Stampin' Up!®**

**AGRÉMENT DE DÉMONSTRATRICE  
INDÉPENDANTE  
STAMPIN' UP! FRANCE S.A.R.L.**

Cet accord (l'« Agrément ») est conclu le \_\_\_\_ (jour) \_\_\_\_\_ (mois) 20\_\_ entre Stampin' Up! France S.A.R.L., société sise Immeuble LE BONNEL 20, rue de la Villette, 69328 Lyon Cedex 03, France (la « Société ») et les Filiales européennes de la Société – Stampin' Up! Austria GmbH en Autriche, sise Rüdigergasse 12/12a, 1050 Vienne, Autriche ; Stampin' Up! Deutschland GmbH en Allemagne, sise Herriotstrasse 1, 60528 Francfort-sur-le-Main, Allemagne ; Stampin' Up! Netherlands B.V. aux Pays-Bas, sise Amsteldijk 166, NL-1079 LH Amsterdam, Pays-Bas et Stampin' Up! UK Limited au Royaume-Uni, sise Westfields House, London Road, High Wycombe, Bucks HP11 1HA, Royaume-Uni (chaque Société étant une « Filiale européenne » et l'ensemble des Sociétés constituant les « Filiales européennes ») – et le demandeur (« Je » ou « Moi-même ») selon les modalités énoncées ci-après.

- 1. Accord avec la Société.** En conformité avec les conditions générales énoncées dans le présent contrat et détaillées en documents Plan de carrière européen et Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes, disponibles en ligne à [www.stampinup.fr](http://www.stampinup.fr), je me vois octroyé l'autorisation d'exercer une activité de Démonstratrice indépendante (la « Démonstratrice ») pour le compte de la Société. En ma qualité de Démonstratrice, la Société m'accorde l'autorisation de vendre des produits Stampin' Up! (les « Produits ») et de recruter d'autres personnes souhaitant devenir Démonstratrice indépendante pour le compte de la Société dans mon pays de résidence.
- 2. Agrément en qualité de Démonstratrice indépendante.** J'atteste être majeur (avoir 18 ans révolus) et être juridiquement compétent pour signer un contrat en France. Je consens à exercer mon activité professionnelle de Démonstratrice en qualité d'indépendant, dans le respect des conditions générales énoncées dans le présent document et détaillées en totalité dans le document Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes. Je comprends que, selon les règles édictées par la Société et ainsi qu'il est stipulé dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes, aucune Démonstratrice – sauf exception – ne peut être titulaire de plus d'une Agrément de Démonstratrice simultanée. J'atteste avoir une adresse permanente en France et consens à la conserver. Dans le cas où je déménagerais dans l'un des États européens autorisés, énoncés à l'Article 4 ci-après, et souhaiterais exercer mon activité de Démonstratrice indépendante dans ce pays, je suis autorisé à le faire selon la procédure expliquée dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes. Toute Démonstratrice installée en France exerce une activité de Vendeur indépendant à domicile, réglementée par le Code du commerce (Articles L 135-1 à L 135-3). J'atteste avoir pris connaissance du statut applicable au vendeur à domicile indépendant (VDI) rappelé dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes. Dès lors que je ne suis pas immatriculée à un registre professionnel et que je remplis les conditions du statut social VDI, j'autorise la Société à prélever la part de cotisations sociales qui m'est imputable mensuellement sur une estimation de mes gains, avec régularisation à la fin de chaque trimestre et, si ce prélèvement ne peut avoir lieu, je m'engage à verser à la Société la part correspondante en même temps que le paiement de mes commandes. Tant que le statut social VDI m'est applicable, je m'engage à déclarer à la Société la marge bénéficiaire que je réalise ; à défaut, j'ai pris note que la Société calculerait cette marge en fonction du prix public maximum conseillé. Si je suis immatriculée à un registre professionnel, je m'engage à le déclarer sur le formulaire de demande d'Agrément et à remplir mes obligations à ce titre auprès des organismes sociaux et fiscaux. Je m'engage à informer la Société de toute modification qui interviendrait dans mon statut fiscal ou social, et notamment si je deviens immatriculée à un registre professionnel ou si je viens à être soumise à la TVA.
- 3. Statut d'indépendant.** J'ai compris et approuve le fait que j'exercerai mon activité de Démonstratrice en qualité d'indépendant. Dans ce cadre, je déterminerai moi-même l'étendue, les méthodes et la façon d'exercer mon activité relative à cet Agrément. Cet Agrément ne constitue pas un contrat de travail. Je ne serai pas rémunéré sur la base d'heures travaillées ; je serai indemnisé en fonction de ventes et d'achats uniquement. En ma qualité de Démonstratrice, j'accepte l'éventualité de subir des pertes liées au risque entrepreneurial. J'assumerai la responsabilité du paiement de tout impôt ou taxe, le versement de toute taxe, déduction, prime, tous droits de licence et frais qui me seraient imputables à raison de mon activité et de mes gains. Je m'engage à protéger la Société et à la garantir contre toute réclamation, procès, dommage, perte, dette, frais, dépenses ou paiement en souffrance qu'elle pourrait encourir en conséquence directe ou indirecte de, ou en lien avec, tout défaut de paiement des taxes ou impôts de ma part. En conformité avec la juridiction dont la Société relève, j'autorise la Société à collecter et à reverser, pour mon compte, les taxes et cotisations en vigueur auprès des autorités compétentes relatives à l'achat et à la revente des Produits de la Société. Je ne suis ni un employé de la Société ni un agent ou mandataire de la Société. Je comprends que je n'ai aucun droit, pouvoir ou autorité de contracter des dettes, des obligations ou des responsabilités pour le compte de la Société, d'employer ou d'engager d'autres personnes pour le compte de la Société ou de lier la Société par le biais d'un contrat de toute nature que ce soit sans avoir reçu l'accord exprès écrit de la Société.
- 4. Territoire.** Les Filiales européennes de la Société exercent dans divers pays membres de l'Union européenne (chacun étant un « État européen autorisé », tous ensemble constituant « les États européens autorisés ») et comprennent, à la signature de ce contrat, Stampin' Up! Austria GmbH en Autriche, Stampin' Up! Deutschland GmbH en Allemagne, Stampin' Up! Netherlands B.V. aux Pays-Bas et Stampin' Up! UK Limited au Royaume-Uni. La liste de ces États européens est sujette à modification, ceci restant à la discrétion de la Société. La Société ne m'impose aucune limitation géographique ou territoriale autre que, pour la vente et le recrutement, le territoire français métropolitain et les États européens autorisés, ainsi qu'il est stipulé à l'Article 5 du présent accord.
- 5. Accord avec les Filiales européennes.** La signature de ce document m'autorise à exercer une activité de Démonstratrice pour les Filiales européennes, à vendre des Produits et à recruter des Démonstratrices à travers tout le Territoire en vertu des licences réciproques signées entre la Société et les Filiales européennes et dans le respect des règles énoncées dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes. Dans le cas où j'entreprendrais de vendre des produits ou de recruter des Démonstratrices dans un État européen autorisé autre que celui dans lequel je réside officiellement, j'accepte d'être liée selon les conditions de cet Agrément de Démonstratrice indépendante (« ADI ») à la Filiale

ligne : Stampin' Up! Austria GmbH à [www.stampinup.at](http://www.stampinup.at) ; Stampin' Up! Deutschland GmbH à [www.stampinup.de](http://www.stampinup.de) ; Stampin' Up! Netherlands B.V. à [www.stampinup.nl](http://www.stampinup.nl) ; et Stampin' Up! UK Limited à [www.stampinup.co.uk](http://www.stampinup.co.uk). J'accepte de me conformer au règlement des Filiales européennes et de mener mon activité commerciale selon la juridiction dont elles dépendent. J'atteste que, avant de vendre des Produits ou de recruter des Démonstratrices hors de France, j'effectuerai les recherches nécessaires et agirai afin de suivre la juridiction de l'État européen autorisé et d'être en conformité avec ses règles relatives à l'immigration, aux visas et au marché de l'emploi. En outre, j'aurai pris connaissance des lois de l'État européen autorisé qui s'appliquent à mon cas dans le but de les respecter, ce qui implique, entre autres, que je m'enregistrerai, si nécessaire, auprès des autorités compétentes de cet État européen autorisé en tant que vendeur indépendant et réglerai les frais de TVA, taxes et frais de licences qui pourraient m'être réclamés. J'ai conscience que, du fait de mon statut d'indépendant, je suis tenue pour seul responsable du règlement des taxes et des frais inhérents à toute vente dans les États indépendants autorisés. J'admets que la Société n'est pas tenue de me fournir des informations sur le système juridique et/ou le code du commerce de l'État européen autorisé. Même si la Société peut me fournir quelques renseignements sur la manière de conduire mon activité dans les États européens autorisés, j'ai conscience que ces renseignements fournis par la Société ne constituent aucun conseil en matière fiscale ou légale et ne remplacent aucunement les recherches que j'aurai à accomplir par moi-même. En conséquence, par la signature de cet Agrément, je décharge la Société, ses Filiales européennes et toute entreprise affiliée à Stampin' Up! ainsi que leurs employés, agents et membres de la direction de toute responsabilité de quelque nature que ce soit pour chacune de mes actions ou omissions. Je renonce également à formuler toute réclamation ou poursuite que moi-même ou autrui agissant dans mon intérêt pourrait entreprendre dans le cadre de mon activité de Démonstratrice. Outre le fait que je me conformerai au règlement de la Filiale européenne et à la législation en vigueur dans l'État européen autorisé, je m'engage à exercer une activité de Démonstratrice de façon éthique et loyale et à ne rien entreprendre qui pourrait porter atteinte à la réputation de Stampin' Up!, de la Société, des Filiales européennes, de ses Démonstratrices et de ses clients.

6. **Assurance et acceptation des risques.** Je m'engage à maintenir en vigueur toute assurance de responsabilité, d'affaires et, le cas échéant, automobile en vertu des dispositions et selon les montants exigés par la loi ou à titre de prudence. Je comprends qu'au cours de mes déplacements pour des réunions, événements, Rendez-vous, soirées ou rassemblements en rapport avec la Société, j'agis pour le compte de ma propre activité d'indépendant et non en tant qu'employé, agent ou fonctionnaire de la Société, sans égard au fait que ma présence puisse être liée, pour tout ou en partie, à une invitation ou un Agrément de présence avec la Société. J'assume la responsabilité de tous les risques encourus lors de tels déplacements.
7. **Kit de mise en route.** La Société me fournira un kit de mise en route pour Démonstratrice indépendante servant à effectuer des présentations et des ventes. Il sera composé de Produits de la Société sélectionnés en partie, ou dans leur totalité, par la Société. Ce kit me sera vendu à un prix qui n'excède pas le coût du kit à la Société. Ce kit de mise en route est strictement personnel et ne peut être revendu. Stampin' Up! France S.A.R.L. promeut et anime le réseau Stampin' Up! en France et fournit des tampons décoratifs en caoutchouc, des articles de scrapbooking et autres produits en rapport avec les loisirs créatifs. La vente de ces produits est effectuée par des vendeurs indépendants qui occupent la première place du réseau de la Société. Pour ce qui est de ses obligations financières, la Démonstratrice est tenue, pendant la période de douze (12) mois commençant à la date de cet Agrément, d'acheter le kit de mise en route et de se conformer au Minimum d'activité trimestrielle présenté à l'Article 11 ci-après. La Démonstratrice n'est soumise à aucune autre obligation financière et notamment le choix d'acheter ou non des biens ou des services dans le cadre de ce réseau de vente.
8. **Responsabilités inhérentes à la Démonstratrice indépendante.** Sous réserve d'approbation de cet Agrément par la Société, je m'engage à acheter les Produits de la Société à des fins de revente exclusivement par le biais de la vente directe et d'assumer mon rôle de Démonstratrice défini dans cet Agrément, dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes et dans les documents ultérieurs. En ma qualité de Démonstratrice, je suis autorisée à recruter d'autres personnes qui deviendront à leur tour des Démonstratrices indépendantes de la Société. En vertu du système explicité plus avant dans le Plan de carrière européen, ces recrues intégreront ma « lignée ». Je m'engage à former ma lignée à la vente, aux affaires et au leadership ainsi qu'il est stipulé dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes. Je m'engage à exercer mon activité en parfaite conformité avec les lois et règlements s'appliquant à la vente à domicile, y compris ceux du Code de la Vente directe dont je reconnais avoir pris connaissance et les codes d'éthiques et ceux de bonne conduite de la SELDIA (the European Direct Selling Association) et de la WFDSA (World Federation of Direct Selling Associations) et m'engage à obtenir toute autorisation ou licence requise pour la conduite d'une telle entreprise. Lors de l'exercice de mon activité de Démonstratrice, je ferai preuve de prudence et de bon sens dans la mention du nom « Stampin' Up! » et de ses Produits d'une manière favorable à mon égard et à celui de la Société. En tout temps, je ferai preuve de courtoisie envers mes homologues Démonstratrices, la clientèle et le personnel de la Société et ne leur manquerai pas de respect. Je n'entreprendrai pas d'activité qui nuirait aux droits, copyrights, marques déposées et brevets ni au secret professionnel ou à la réputation de la Société. J'accepte que les Produits et les gammes de produits proposés par la Société ne puissent pas être étiquetés à nouveau ou réemballés à des fins de revente sous un autre nom ou quelque autre façon que ce soit. Je gèrerai mon affaire et me comporterai avec la clientèle, les recrues et les recrues potentielles, mes homologues Démonstratrices et la Société en général de façon éthique, conformément aux desseins et à l'esprit de cet Agrément, de la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes et tout amendement ou modification s'y rapportant. J'adapterai mon activité aux programmes de vente, de recrutement et d'incitation annoncés par la Société de temps à autre. Je n'userai pas de méthode de recrutement mensongère, trompeuse ou frauduleuse. J'effectuerai toutes mes ventes et me comporterai de façon éthique et loyale, notamment en (mais sans m'y restreindre) :
  - (a) respectant strictement les délais et dates butoirs ainsi que le minimum d'activité trimestrielle ;
  - (b) soumettant des commandes en mon nom seulement, dans le cas où je recevrais des commandes directes de la part de clients ;
  - (c) annonçant de vive voix aux clients qu'ils disposent d'un droit d'annulation au moment de la vente et en leur fournissant les formulaires appropriés pour faire valoir ce droit d'annulation ;
  - (d) informant les hôtesses, clients et recrues potentiels des offres promotionnelles, programmes d'avantages et/ou récompenses émis à leur profit par la Société de sorte à ne pas pratiquer de prix excessifs à leur égard ou à les priver de toute condition spéciale ou tout avantage dont ces hôtesses, clients et recrues potentiels pourraient bénéficier ;
  - (e) traitant les commandes des clients dans un délai raisonnable (dans les 7 jours tout au plus qui suivent le règlement de la commande par le client) ;
  - (f) remettant aux clients leur commande, si elle m'est parvenue dans un délai raisonnable (pas plus de sept (7) jours après l'avoir reçue et, quoi qu'il arrive, pas plus de 30 jours après la passation de la commande par le client) ; et

- (g) fournissant aux clients un bon de commande dûment rempli ainsi que, au besoin, une facture dont le format est conforme aux critères en vigueur. Un modèle de facture est téléchargeable depuis le site Internet de Stampin' Up! à la rubrique L'Imprimerie.

9. **Démonstrateur conjoint.** Je comprends que mon conjoint légal (marié ou pacsé) qui travaillerait à mes côtés ou pour mon compte ne peut le faire qu'en sa qualité de Démonstrateur conjoint et ne peut intégrer ma lignée ou la lignée de tout autre Démonstratrice. En tant que Démonstrateur conjoint, cette personne est autorisée à participer activement à la commande et à la vente des produits et autres activités annexes et par la signature de ce document s'engage à respecter les conditions énoncées dans cet Agrément et dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes. J'admetts cependant qu'il n'existe qu'une seule et unique Agrément de démonstratrice. Tous les droits de mon Démonstrateur conjoint passent par moi-même. Les droits de mon Démonstrateur conjoint cessent ou sont modifiés en même temps que mes propres droits et obligations de Démonstratrice par la résiliation ou la modification de cet Agrément. Aucun Démonstrateur conjoint ne peut produire d'avenant ou notifier quoi que ce soit à la Société indépendamment de moi-même. A compter de la cessation de mon contrat de Démonstratrice, ni mon Démonstrateur conjoint ni moi-même ne serons autorisés à contracter une Agrément en tant que membre d'une autre lignée avant l'expiration d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours. Le Démonstrateur conjoint ne peut pas remplacer la Démonstratrice qui a signé cet Agrément en cas de décès ou de handicap de ce dernier.

10. **Unité commerciale de Démonstratrice.** Si je désire exercer mon activité de Démonstratrice par le biais d'une unité commerciale autre que l'équivalent local d'une affaire gérée en indépendant, je dois en formuler la demande auprès de la Société ou de la Filiale européenne dans l'État européen autorisé dans lequel je souhaite installer mon unité commerciale et attendre son approbation. La Société se réserve le droit de délivrer son accord, qui demeurera soumis aux conditions énoncées dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes. Dans la mesure où le statut de Démonstratrice suggéré par la Société peut s'inscrire dans le cadre d'une unité commerciale à part régie par la législation du pays dans lequel je réside ou suis autorisé à exercer mon activité, je comprends que la Société ou les Filiales européennes dont je dépends sont libres d'approuver ou de rejeter ma demande. L'unité commerciale devra tenir compte de certaines conditions, notamment du fait que le statut de Démonstratrice constitue son seul capital et que son unique but est de permettre le bon déroulement et la bonne gestion de cette activité de Démonstratrice. Ces dispositions restrictives doivent être clairement formulées dans les documents officiels portant création de l'entreprise et soumis aux autorités compétentes. La Société se réserve le droit, à tout moment, de modifier ces conditions ou d'en ajouter. Je m'engage, avant d'envoyer mon dossier pour déclarer mon entreprise, à fournir à la Société ou à la Filiale européenne une ébauche des documents officiels de cette unité commerciale ainsi que de tout autre document supplémentaire que la Société ou la Filiale européenne pourrait me demander. Je m'engage également à fournir pour approbation à la Société ou à la Filiale européenne une copie certifiée du document final tel qu'il a été approuvé et délivré par les autorités compétentes. J'affirme que je n'exercerai pas d'activité de Démonstratrice en tant que, dans le cadre de ou par le biais d'un autre statut que celui correspondant à la propriété unique sans l'accord final exprès de la Société ou de la Filiale européenne. J'accepte de me conformer aux conditions et dispositions restrictives concernant la gestion d'une unité commerciale de Démonstratrice telles qu'elles sont plus précisément explicitées dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes.

11. **Minimum d'activité trimestrielle.** Je comprends que pour conserver un statut « actif », je dois soumettre au moins 300 € de ventes nettes à chaque trimestre sur l'ensemble du Territoire. Ces ventes nettes sont définies comme « total des ventes HT avant frais de port » et s'enregistrent par le biais de commandes de démonstratrice, de client et/ou d'atelier. La commande de produits non commissionnés, les frais de port ainsi que la TVA ne sont pas comptabilisés dans ce minimum. Le minimum de ventes nettes trimestrielles doit être atteint durant le premier trimestre calendaire complet qui suit le trimestre calendaire durant lequel j'ai signé cet Agrément, ainsi qu'il est plus amplement précisé dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes. De ce fait, je comprends que, outre l'achat du Kit de mise en route, mes seules obligations pécuniaires durant les deux premiers mois de mon activité de Démonstratrice, afin de conserver un statut « actif », sont d'atteindre 900 euros de ventes nettes ainsi qu'il est expliqué ci-dessus. J'accepte le fait que cet Agrément sera dénoncée et prendra fin si je n'atteins pas le minimum d'activité trimestrielle susmentionné.

12. **Engagement de la Société envers les présentations à domicile à visée commerciale.** Je comprends que la Société privilégie les rencontres et les présentations à domicile (« Rendez-vous » ou « soirées » telles qu'elles sont définies dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes) parce qu'il s'agit de la manière la plus adaptée pour promouvoir la vente et l'utilisation des Produits de la Société. J'accepte d'exercer mon activité dans le respect de cet engagement envers la présentation à domicile et accepte de ne pas vendre ou présenter des produits de la Société dans, ou par le biais de, points de vente au détail ou autres établissements de vente fixe (sites de vente au détail permanents) ni à prendre part à des ventes en libre-service (de type cash-and-carry) depuis mon domicile, mon bureau ou encore sur Internet, sauf autorisation expresse et dans un cadre exceptionnel ainsi qu'il est stipulé dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes. Qui plus est, je comprends que les ventes sur les sites d'enchères Internet sont strictement réglementées et soumises à conditions, comme le précise de manière détaillée la section « Sites Internet » de la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes. J'accepte de me conformer aux restrictions édictées dans ce document et comprends que toute infraction à cette disposition pourra provoquer la résiliation de mon Agrément de Démonstratrice indépendante et l'arrêt de mon activité de Démonstratrice.

13. **Restrictions quant à la représentation d'entreprises ou de produits concurrents.** En tant que Démonstratrice indépendante, je suis libre de diriger mes affaires de la façon que je juge appropriée. Je m'engage toutefois à m'abstenir de promouvoir ou de vendre des produits de sociétés concurrentes et de m'impliquer dans toute sorte de recrutement qui concurrencerait les Produits car un tel comportement nuirait à mon activité de Démonstratrice et porterait atteinte à l'activité des autres Démonstratrices, sans compter que cela dévaloriserait les Produits. En conséquence, j'accepte de me conformer aux restrictions énoncées dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes concernant la promotion, la commercialisation et la vente de produits d'autres entreprises. Je comprends que ces restrictions ne vont pas jusqu'à empêcher la mention ponctuelle ou fortuite de ces produits ni leur démonstration – pourvu que cela ne soit pas fait dans le but manifeste d'orienter une clientèle potentielle vers la source ou les vendeurs de ces produits, en fournissant par exemple des renseignements commerciaux, des catalogues ou des communiqués, des liens vers des blogs ou des sites électroniques et autres moyens de promotions, de commercialisation et de ventes de produits d'entreprises concurrentes. J'accepte par ailleurs, pour ce qui est de mon activité, les conditions suivantes concernant la présentation de produits ou d'entreprises concurrents :

- (a) Événements organisés par la Société : Lorsque je prendrai part ou participerai à des événements initiés par la Société tels que la Convention, les séances de formation en région, le voyage incitatif, etc. – et à moins d'une autorisation expresse de la Société – je ne représenterai et ne seconderai aucune personne ou entité professionnelle à promouvoir, vendre ou commercialiser de produits et de services n'émanant pas de Stampin' Up! Je n'encouragerai pas non plus le recrutement de personnes dans le but de vendre à des entreprises concurrentes lors de tels

rassemblements. Je comprends et accepte que cette disposition s'applique à toutes les réunions et tous les rassemblements, officiels ou non, en lien avec l'événement organisé par la Société.

- (b) Événements organisés par la Démonstratrice : Je comprends que les Rendez-vous/soirées, sessions de loisirs créatifs et Stamp'Art ainsi que toute autre sorte d'événement que je suis susceptible d'organiser ou que mes homologues Démonstratrices sont susceptibles d'organiser constituent une plateforme d'échange primordiale pour promouvoir, commercialiser et vendre des produits Stampin' Up! ainsi que pour recruter de nouvelles Démonstratrices qui vendront à leur tour des Produits. Entendu qu'un environnement de vente exclusif constitue une partie importante de ce procédé, je m'abstiendrai d'user de ces événements pour promouvoir, commercialiser ou vendre des produits d'entreprises concurrentes (qu'il s'agisse de vente directe ou au détail) qui offriraient des produits comme : des tampons décoratifs, des accessoires de Stamp'Art et des produits liés au scrapbooking et aux loisirs créatifs. J'ai conscience que la définition de « produits similaires » est amenée à évoluer à mesure que l'offre de la Société évolue et que je dois m'y conformer et restreindre la vente et la commercialisation de certains produits en conséquence.
- (c) Communications électroniques : Je reconnais que le contenu des mes communications et publications électroniques (e-mails, blogs personnels, sites Internet, réseaux sociaux tels que Twitter et Facebook) a une influence considérable sur la façon dont je suis perçu et sur mon statut de Démonstratrice Stampin' Up!, ce qui se répercute également sur la Société. Par conséquent, je m'abstiendrai d'utiliser ces moyens de communication électronique pour promouvoir, commercialiser ou vendre les produits d'autres entreprises (de vente directe ou au détail) qui offriraient des produits similaires aux Produits, à l'instar de tampons décoratifs (quelle qu'en soit la forme), d'accessoires de Stamp'Art et de produits de scrapbooking et de loisirs créatifs.
- (d) Protection de la marque : Je comprends que la Société a investi des moyens considérables pour développer et promouvoir son nom, ses marques, ses logos, ses produits et programmes auprès de ses Démonstratrices et clients et m'engage à ne pas user du pouvoir d'attraction de la Société ni des listes de membres, filleules et clients, que ce soit lors d'événements organisés par la Société ou autre, à des fins de promouvoir ou vendre des produits similaires mis sur le marché par d'autres entreprises.
- (e) Non-dénigrement : Je m'engage à m'abstenir de dénigrer la Société ou ses Produits et services.
- (f) Directive Angel : Je m'engage à ne pas produire en quantité industrielle d'œuvres créées avec les Produits de la Société à des fins commerciales, sauf dans les mesures stipulées dans la « Directive Angel » expliquée dans le document Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes ou sauf autorisation expresse délivrée par la Société.
- (g) Propriété d'une entreprise relevant du domaine des loisirs créatifs et du scrapbooking : Je comprends que je ne suis pas admissible à devenir Démonstratrice si mon conjoint légal (marié ou pacsé), mon Démonstrateur conjoint ou moi-même sommes propriétaires de tout ou partie (c'est-à-dire de plus de 5 % des actions ou d'un partenariat ou d'une autre forme de participation financière) d'une entreprise de détail ou de gros, dont les principaux produits ou secteurs d'activité ont trait à la vente de produits similaires aux Produits de la Société ou qui servent à approvisionner le secteur des loisirs créatifs et du scrapbooking. J'accepte le fait d'avoir à faire résilier cet Agrément dès lors que j'acquiers des actions ou des parts de ce genre ou si la Société apprend que je possède des parts dans une entreprise concurrente du secteur des loisirs créatifs.
- (h) Représentation d'entreprises en concurrence directe : Je comprends que je ne peux pas être Démonstratrice Stampin' Up! et, simultanément, un distributeur, démonstrateur (ou l'équivalent), employé, agent ou encore consultant professionnel d'une société de vente directe en concurrence directe avec Stampin' Up! qui vendrait des produits similaires (tels que : tampons décoratifs (quelle qu'en soit la forme), accessoires de Stamp'Art et produits relatifs au scrapbooking et aux loisirs créatifs. Je m'engage à ne pas prendre part à la représentation de sociétés en concurrence directe avec Stampin' Up! J'ai conscience que la définition de « produits similaires » est amenée à évoluer à mesure que l'offre de la Société évolue et que je dois m'y conformer et limiter la vente et la commercialisation de certains produits en conséquence.
- (i) Activités relatives à des produits concurrents de détail ou de gros : Je comprends que si je suis artiste, graphiste, designer ou consultant ou que j'occupe un poste similaire au sein d'une entreprise de détail ou de gros dont les principaux produits ou secteurs d'activité ont trait aux loisirs créatifs en général, je ne suis pas exempté de me conformer strictement aux modalités susmentionnées dans cette section.

**14. Rachat de produits.** La Société est, à tout moment durant la durée de validité de cet Agrément, en mesure, sur demande expresse écrite de ma part, de racheter tout produit que j'aurais acheté à la Société dans le cadre de la « Politique de rachat » stipulée dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes. Ce type de rachat est soumis aux conditions énoncées ci-après aux Articles 25.1 et 25.2.

**15. Propriété intellectuelle de la Société.** Je comprends que les marques déposées par la Société, les marques de services, les noms commerciaux, les vêtements déposés, les brevets et secrets de fabrication ainsi que tout matériau copyrighté (éléments sous-tendus dans « Propriété intellectuelle ») appartiennent à la Société uniquement. J'accepte ainsi que tout usage de la Propriété intellectuelle de la Société soit effectué dans le respect des règles et politiques de la Société, ainsi qu'elles sont exposées dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes, réglementation que la Société se réserve le droit d'amender de temps à autre.

**16. Informations confidentielles.** Je reconnais que la Société a un droit de propriété exclusif sur les informations ou données développées par et pour la Société, telles que, et sans s'y limiter, les listes de Démonstratrices, les listes de filleules et de membres des diverses lignées – nonobstant le fait que j'ai pris part au développement et à la création de ces listes – les banques de données de clients créées par la Société, les études de marché et de clientèle, les coordonnées privées, les procédés de fabrication, les renseignements sur le développement et l'achat de produits, les listes de conseillers et de consultants, les ressources d'aide à la gestion, au financement et l'organisation de mon activité liée à la commercialisation des produits, ainsi que tout autre renseignement mis à la disposition du public par la Société. Ces informations sont considérées confidentielles (« Informations confidentielles »). Je reconnais ne disposer d'aucun droit sur ces Informations confidentielles. Je m'engage à ne pas utiliser ou divulguer à un tiers aucune de ces Informations confidentielles, sauf dans le respect de cet Agrément. Je reconnais par ailleurs que la communication de toute Information confidentielle par la Société repose sur ma qualité de Démonstratrice et que je ne peux les utiliser que dans le seul cadre de mon activité de Démonstratrice. Pendant toute la durée de validité de cet Agrément et par la suite, je n'utiliserai pas et ne revendrai pas ces Informations confidentielles dans le but de vendre des produits ou des services autres que les Produits et services de la Société, ou en rapport avec d'autres entreprises ou pour quelque raison que ce soit, sauf dans le respect de cet Agrément. Dès la résiliation ou la non-reconstruction de cet Agrément, je m'engage à cesser immédiatement tout usage de la Propriété intellectuelle de la Société et des

Informations confidentielles de la Société et à retourner à la Société, dès que la requête m'en sera faite, tous les documents et matériaux en ma possession. La Société se réserve le droit de publier officiellement les résultats de ventes et de recrutement ainsi que la performance des Démonstratrices à des fins de gratification et de reconnaissance.

- 17. Données personnelles - informatique et libertés.** La Société est en conformité avec la loi 78-17 du 6 janvier 1978 sur les libertés individuelles et sur le traitement et l'archivage des données. Les Filiales européennes s'engagent à respecter la législation en vigueur sur leur Territoire, qu'il s'agisse de lois, clauses et directives relatives à la protection des données et de la vie privée. En signant le présent Agrément, j'autorise la Société à collecter mes données personnelles, à les utiliser et à les divulguer à des tiers autorisés afin de valider le présent document et par là mon statut de Démonstratrice et de remplir les obligations de la Société en vertu de cet Agrément. J'autorise également les Filiales européennes à collecter mes données personnelles et à les utiliser et à les divulguer à des tiers autorisés dans le respect des lois en vigueur chaque État européen autorisé. Sauf pour ce qui concerne les dispositions ci-dessus, la Société s'engage à ne pas exploiter, vendre ou commercialiser mes informations auprès de tiers. Les tiers autorisés comprennent les contractuels indépendants fournissant des services à la Société et aux Filiales européennes, attendu qu'ils adhèrent à la politique sur les données personnelles de la Société et de ses Filiales européennes, ainsi que certaines agences gouvernementales. Ils peuvent aussi inclure toute personne physique ou morale à laquelle la Société transférerait cet Agrément, attendu que mes informations personnelles sont utilisées à des fins identiques. Je m'engage à obtenir le consentement de chacun de mes clients et de toute autre personne dont je fournirais les informations personnelles à la Société ou à ses Filiales européennes. Je m'engage également à ne pas tenir la Société et ses Filiales européennes responsables de tout manquement de ma part à l'obtention d'un tel consentement. Je reconnais être au courant que pour avoir accès à mes informations personnelles détenues par la Société et/ou ses Filiales européennes et pour obtenir un descriptif du type de renseignements détenus par la Société et ses Filiales européennes ainsi que l'usage qu'il en est fait, y compris la divulgation aux organisations en rapport, je dois contacter le service d'assistance aux Démonstratrices au 0800 912 278. J'ai conscience que la Société peut facturer des frais de dossier en échange de la copie de ces informations. J'ai lu et approuve la politique de la Société quant aux données personnelles ainsi qu'il est stipulé dans cet Article. Je m'engage, dans le cas où je déciderais de vendre des Produits ou de recruter des Démonstratrices dans d'autres pays inclus dans le Territoire, à lire et à approuver la politique de la Filiale européenne concernée en rapport avec le traitement des données personnelles. La Société et les Filiales européennes se réservent le droit, le cas échéant, de publier le résultat des ventes et du recrutement des Démonstratrices ainsi que leur performance à des fins de reconnaissance. J'approuve le fait que la Société utilisera à des fins professionnelles l'adresse que j'ai donnée dans la Demande d'Agrément de Démonstratrice indépendante et accepte de recevoir des documents et ressources d'affaires à cette adresse.
- 18. Propositions de dessins et d'images. Suggestions de produits.** Je peux, de temps à autre, soumettre à la Société des idées de motif pour les tampons, des images, suggérer des produits et des méthodes et procédés (« Suggestions »). Dans ce cas, la Société n'est en aucune manière tenue de me rémunérer et chacune de ces Suggestions deviendra la propriété de la Société uniquement. La Société peut, par le biais de concours et d'offres promotionnelles, décider de m'indemniser en me remettant des primes, des prix ou des Produits. J'autorise la Société à utiliser mes Suggestions sur tout support physique ou électronique et renonce à toute réclamation de compensation, à mes droits d'auteurs et au droit de regard sur la façon dont chaque Suggestion sera exploitée, modifiée et/ou présentée, en sus du respect du règlement des concours ou offres promotionnelles en question.
- 19. Utilisation de mon image.** Je sais que la Société peut photographier et filmer des extraits de manifestations (Convention, soirées, Rendez-vous, voyage incitatif, réunions spéciales, etc.) dont elle est à l'origine ou bien d'événements qu'elle commandite. Je l'autorise à utiliser ces photographies, séquences filmées et autres supports visuels pour développer des présentations et des offres promotionnelles et faire de la publicité pour la Société et ses Produits. Par la signature de cet Agrément, j'autorise l'utilisation de mon image et de ma personne (et de celle de ma famille, de mes enfants, invités et hôtes dans la mesure où je peux parler en leur nom) pour qu'un usage décent en soit fait et renonce expressément à toute sorte de droits à cet égard.
- 20. Rattachement de clients potentiels.** La Société reçoit des demandes de clients potentiels. Ces derniers peuvent être redirigés, ceci restant à la discrétion de la Société, vers des Démonstratrices en activité grâce au Chercheur de Démonstratrice et en fonction de critères indiqués dans la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes. Si je choisis d'apparaître dans ce programme de référencement propre à la Société, il va de soi que la Société sera obligée de transmettre mes coordonnées personnelles (nom et prénom, adresse et numéro de téléphone, etc.) afin de répondre à la demande de clients potentiels. La Société n'effectue pas de recherche ni de vérification sur les éventuels clients avant de les transmettre aux Démonstratrices en activité. De ce fait, la Société ne peut pas être tenue pour responsable de l'agissement, du comportement ou des actions émanant de ces clients potentiels. La Société n'est en aucune façon obligée de disposer de programme de référencement. Elle peut à tout moment mettre en œuvre ou supprimer de tels programmes.
- 21. Revenus.** Durant toute la validité de cet Agrément, j'ai la possibilité de percevoir des revenus conformément aux conditions énoncées dans leur totalité au Plan de carrière européen. La Société se réserve le droit d'apporter des modifications au Plan de carrière et j'accepte de ne pas tenir la Société responsable des dommages, pertes et/ou du manque à gagner entraînés par ces modifications.
- 22. Commandes prépayées.** La Société se réserve le droit de n'expédier que les commandes ayant fait l'objet d'un règlement au préalable. Je reconnais ne pas avoir le droit de constituer un stock des Produits de la Société dans le but de les revendre. Il est de mon devoir de m'assurer que les chèques de mes clients me sont adressés et de les encaisser afin de régler la commande dont j'ai avancé la somme. La Société fera de son mieux pour traiter les commandes et expédier les produits que j'ai commandés. La Société ne peut en revanche pas être tenue responsable ni par moi-même ni par l'un de mes clients pour manquement ou retard de livraison de tout produit. Chaque commande des Produits de la Société que j'effectue est soumise à l'approbation de la Société.
- 23. Représentation.** J'accepte de ne pas faire de déclaration ou affirmation trompeuse, erronée ou illégale de revenus véritables ou potentiels ou de profits garantis lorsque je recruterai ou tenterai de recruter une autre Démonstratrice, sauf dans la mesure où mes propos reposent ou se composent d'informations fondées, justifiées et appropriées au moment où elles sont révélées pour ce qui est de mes connaissances quant à (a) la rémunération véritable que je perçois, ou quant à (b) la rémunération dont bénéficie en règle générale tout participant au réseau, et attendu que ces affirmations sont pertinentes et prennent en considération ce qui suit : (i) la nature du Produit, y compris son prix et sa disponibilité, (ii) la nature du marché dont le Produit relève, et (iii) la nature du réseau de vente et des réseaux similaires. J'atteste qu'aucune déclaration ou affirmation de gain ou de revenu de toute sorte n'a été faite à mon égard. En outre, j'ai connaissance de ce que tout gain ou revenu que je pourrais percevoir est exclusivement attribuable à la vente des Produits et qu'aucun gain ou revenu n'est lié au fait d'avoir recruté une autre Démonstratrice. Je reconnais également que, autre que le prix payé à la Société pour mon Kit de mise en route pour Démonstratrice indépendante, je n'ai pas payé et je ne payerai pas de frais d'inscription ou de dossier ou tout autre somme d'argent à la Société ou à quiconque pour devenir Démonstratrice. Je comprends que je n'ai pas le droit de parler pour ou au nom de la Société et accepte de ne pas me présenter en tant qu'agent ou mandataire de la Société.

24. **Durée de validité.** La date de prise d'effet de cet Agrément, qui comprend les Accords conclus avec les Filiales européennes inclus ici pour référence, correspond à sa date d'approbation par la Société. Cet Agrément est considéré validé par la Société à partir du moment où je reçois mon numéro d'identifiant de Démonstratrice. Cet Agrément est dès lors valide jusqu'au 30 septembre qui suit. Il est prorogé par reconduction tacite, sauf si :

- (a) je ne suis pas en conformité avec cet Agrément ;
- (b) cet Agrément a été résilié selon les conditions énoncées à l'Article 25 ;
- (c) j'ai informé la Société de mon intention de ne pas vouloir reconduire cet Agrément ou si la Société m'a informé de sa non-reconduction ; et si
- (d) la Société m'a notifié que je devais signer un nouveau contrat.

25. **Résiliation.**

1. Je peux faire annuler cet Agrément sans pénalité aucune dans les quatorze (14) jours qui suivent l'entrée en vigueur de cet Agrément en en faisant la demande par écrit à la Société à l'adresse donnée en tête du document (ou à une adresse en Allemagne spécifiée par la Société) et :

- (a) Je peux exiger que la Société me rembourse sous quatorze (14) jours toute somme d'argent que j'aurai versée à la Société ou pour son bénéfice ou à l'une de ses Démonstratrices dans le cadre de ma participation à ce réseau de vente ou à l'une de ses Démonstratrices dans le respect des conditions de ce réseau de vente ; et
- (b) je peux retourner à la Société à l'adresse donnée en tête du document tout bien que j'aurai acheté dans le cadre de ce réseau de vente durant vingt-et-un (21) jours à compter de la date d'annulation et qui demeurera invendu, attendu que ce bien invendu est dans les mêmes conditions qu'au moment où je l'ai reçu, que son emballage extérieur ait été cassé ou non, et suis en droit de recevoir en retour la somme payée pour ce bien ; et
- (c) je peux faire annuler tout service que j'aurais commandé dans le cadre de ce réseau de vente sous une période de quatorze (14) jours et peux recouvrer les sommes d'argent versées pour l'obtention de ce service, attendu que ce service ne m'a pas encore été fourni.

2. Afin de recouvrer toute somme d'argent réglée conformément aux alinéas (a) et (c) du présent Article, je dois avertir la Société de ma demande de remboursement (et, le cas échéant, renvoyer le Kit de mise en route et tout autre matériel promotionnel ou de formation acquis) en adressant ma demande par écrit à la Société à l'adresse donnée en tête du document dans les vingt-et-un (21) jours à compter de la date d'annulation. Alors, la Société me remboursera la somme d'argent à laquelle j'ai droit sous vingt-et-un (21) jours à compter de la date d'annulation.

3. Afin de recouvrer la somme d'argent versée pour les biens cités à l'alinéa (b) du présent Article, je dois retourner ces biens à la Société dans les vingt-et-un (21) jours à compter de la date d'annulation à l'adresse donnée en tête du document. Le coût de cet envoi reste à ma charge. Les sommes d'argent versées pour l'obtention de ces biens me seront payées à la livraison de ces biens, ou sans délai si ces biens ne me sont pas encore parvenus.

4. Je peux résilier cet Agrément à tout moment et sans pénalité aucune en avertissant par écrit la Société à l'adresse fournie en tête du document avec un préavis de quatorze (14) jours. Si j'envoie un préavis de résiliation après la période de rétractation de quatorze (14) jours, je peux retourner à la Société tout bien ou article (y compris les supports de formation et à visée promotionnelle, les kits et manuels professionnels) que j'aurai achetés dans le cadre de ce réseau de vente durant une période de quatre-vingt-dix jours (90) avant la résiliation effective et qui restent invendus. La Société me remboursera le prix (TTC) que j'ai payé pour ceux-ci moins, dans le cas où ces biens ou articles auraient subi une détérioration de ma part, un montant équivalent à la perte de leur valeur des suites de cette détérioration et des frais de manutention (qui peuvent inclure le coût du ré-emballage des biens ou articles retournés à des fins de revente).

5. La Société peut résilier cet Agrément à tout moment en m'adressant une notification écrite assortie d'un préavis de trente (30) jours. Qui plus est, la Société est en droit de ne pas reconduire cet Agrément, et cette décision reste à la seule discrétion de la Société, et tout manquement à la reconduction de l'Agrément ne sera pas considéré comme une violation ou infraction, de la part de la Société, des dispositions de cet Agrément. Si la Société résilie cet Agrément, je peux retourner à la Société tout bien ou article que j'aurai acheté dans le cadre de ce réseau de vente dans les quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de résiliation et qui restent invendus contre remboursement intégral du prix (TTC) que j'ai réglé pour les obtenir ainsi que tous frais engagés pour retourner ces biens ou articles à la Société. Sous réserve de mes droits à demander un recours et à interjeter en appel si la résiliation est due à des raisons disciplinaires, la Société et/ou Moi-même ont tous deux la possibilité de résilier cet agrément : à tout moment, sur notification écrite pour violation ou infraction aux dispositions de cet Agrément, à la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes et aux Amendements s'y rattachant. Dès la résiliation ou à compter du moment où cet Agrément n'est pas reconduit, tous les droits à paiements, offres promotionnelles, prix, avantages, primes et autres privilèges gagnés auparavant ou susceptibles de m'être attribués en ma qualité de Démonstratrice cessent de plein droit. La Société paiera, dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de prise d'effet de la résiliation, les commissions et commissions indirectes de lignes que j'ai gagnées alors que mon statut était encore actif, afin de clôturer mon compte. Un taux d'intérêt mensuel de 1,5 % est imputé au solde restant de tout compte qui excéderait le délai des trente (30) jours. Tous les frais de justice sans exception engagés par la Société pour recouvrer mes dettes, sans égard si une action en justice a été déposée, sont à ma charge, y compris les frais de toute médiation, arbitrage, tribunal de commerce ou autre interjection en appel.

6. La résiliation de cet Agrément, quelle qu'en soit la cause, met fin à mes obligations envers la Société et ses Filiales européennes, à mes droits et devoirs. La résiliation de cet Agrément met automatiquement un terme à ma licence de vente des Produits ou à ma capacité à recruter des Démonstratrices dans chacun des États européens autorisés. Je reconnais que la Société n'est nullement contrainte ou obligée de se conformer aux droits et recours stipulés dans cet Agrément, y compris aux dispositions énoncées aux Articles 25, 26 et 27 qui me lient à ses Filiales européennes, et admetts qu'il est de ma seule et unique responsabilité de retourner les biens à la Société et/ou d'en faire la demande de remboursement auprès de chacune de Filiales européennes pour lesquelles j'ai vendu des Produits et recruté des Démonstratrices dans le respect des délais spécifiés dans cet Agrément.

26. **Paiements dus à résiliation.** Lors de la résiliation de cet Agrément, ou à tout moment où je suis redevable à la Société ou aux Filiales européennes, la Société ou la Filiale européenne concernée peut éteindre tout ou partie de mes créances et dettes à partir du solde des sommes qui me sont dues. Si mon solde ne suffit pas à couvrir les dettes que j'ai contractées, je disposerai de trente (30) jours pour les régler et clôturer mon compte. Un taux d'intérêt mensuel de

1,5 %, ou le taux maximum permis par la loi, à savoir le plus élevé des deux, sera imputé au solde restant de tout compte dépassant la limite des trente (30) jours. Tous les frais de justice et de démarches judiciaires sans exception, engagés par la Société pour recouvrer ces dettes, sans égard si une action en justice a été déposée, sont à ma charge, y compris les frais de toute médiation, tout arbitrage, tribunal de commerce ou autre interjection en appel.

## 27. Rachat de produits après résiliation.

1. Dans le cas où l'une ou l'autre des parties mettrait un terme à cet Agrément, je pourrais retourner à la Société tout bien (y compris les supports de formation et à visée promotionnelle, les kits et manuels professionnels) que j'ai achetés dans le cadre de ce réseau de vente au-delà de quatre-vingt-dix jours (90) mais dans un délai inférieur à un (1) an avant la fin de cet Agrément et qui resteraient invendus à 90 % de leur prix d'origine (TTC), moins un montant équivalent à :

- (a) toute commission, prime ou avantage (en numéraire ou en nature) que j'aurais touché se rapportant à ces biens ;
- (b) tout paiement en souffrance de ma part dû à la Société ; et
- (c) des frais de dossiers décents (qui peuvent inclure le coût de ré-emballage des bien retournés afin de les revendre, et attendu que : (i) j'ai acheté ou acquis ces biens dans le respect des règles de cet Agrément ; (ii) je retourne ces biens à la Société dans leur état initial et qu'ils sont revendables tels quels dans un délai inférieur ou égal à quatorze (14) jours après la date de résiliation ; et que (iii) la Société ne m'a pas clairement informé avant l'achat de ces biens que leur validité était limitée (saisonniers, fins de série) ou qu'ils appartenaient à des offres promotionnelles en particulier et qu'ils ne pourraient pas faire partie de ces articles rachetés concernés par les dispositions de cet alinéa.

2. Dans le cas où cet Agrément serait résilié dans les conditions énoncées à l'Article 25, et afin de recouvrer des sommes d'argent versées pour ces biens, je dois retourner ces biens à la Société dans un délai de vingt et un (21) jours après l'annonce de la résiliation à la Société à l'adresse fournie en tête de document. Le coût de cet envoi reste à la charge de la société. Le prix d'achat m'est adressable à la livraison de ces biens, ou sur-le-champ si la Société est déjà en possession de ces biens. En cas de résiliation de cet Agrément, et quelle qu'en soit la cause, j'ai le droit d'être déchargée de toute obligation contractuelle future envers la Société et dans le cadre de ce réseau de vente, à l'exception :

- (a) d'obligations relatives aux paiements touchés dans le cadre de contrats exécutés en tant qu'agent de la Société (le cas échéant) ; et
- (b) de toute obligation de régler le prix de biens et de services déjà reçus de la Société que je n'aurais pas retournés à la Société conformément aux dispositions énoncées aux Alinéas 25.1 ou 25.4 ; et
- (c) des réserves de non-concurrence après résiliation de cet Agrément énoncées aux Articles 13 et 28 et qui demeureront valables après la date de résiliation. À la résiliation de cet Agrément, et quelle qu'en soit la cause, j'ai le droit de conserver toute commission qui m'a été payée en vertu de cet Agrément, sauf si :
- (d) cette commission se rapporte à l'un des biens retournés à la Société (ou à des biens retournés par une autre Démonstratrice qui aurait payé cette commission) ;
- (e) la Société m'a déjà remboursé toutes les sommes dont elle était redevable conformément aux Alinéas 25.1(B), 25.4 et/ou 25.5 ; et sauf si
- (f) le remboursement de cette commission est réclamé sous cent vingt (120) jours à compter de la date de son versement, auquel cas je devrai repayer cette commission à la Société dès sa réclamation, faute de quoi la Société déduirait la somme équivalente d'autres montants qui me reviendraient.

28. **Réserve post-résiliation.** Durant une période de six (6) mois suivant la résiliation de cet Agrément, je m'engage à ne pas recruter ou démarcher de Démonstratrice qui composait auparavant ma lignée dans le cadre du réseau de vente de la Société pour le compte d'un autre réseau de vente directe en concurrence directe et à ne pas accepter de telles personnes dans mon équipe, pour le compte d'une entreprise concurrente, que je dirigerais ou animerais au cours de cette période. Durant cette période, je m'engage également à ne pas chercher à persuader de telles Démonstratrices à résilier leur Agrément avec la Société ou à devenir moins actives en tant que Démonstratrice des produits de la Société ou dans la vente des Produits ou encore à prendre une part active aux activités des autres sociétés de vente directe en concurrence directe avec la Société.

29. **Nullité partielle.** Par la signature du présent Agrément, je reconnais et accepte que les clauses stipulées aux Articles 4, 9 et 28 sont indispensables à la réalisation des transactions régies par cet Agrément et sont par conséquent applicables et, après consultation d'experts, que les réserves contenues dans ces clauses sont justes et appropriées au contexte de cet Agrément. Les parties admettent toutefois que ces réserves peuvent s'avérer invalides ou inapplicables en cas de circonstances nouvelles, de réglementation publique ou autre raison imprévue. Si une réserve ou clause restrictive vient à être supprimée ou modifiée d'une quelconque façon (y compris sans porter préjudice au caractère général de toute restriction actuelle de durée et de territoire géographique) lesdites restrictions seront appliquées en tenant compte des suppressions et ou modifications.

30. **Cession de l'Agrément.** Au vu des relations personnelles particulières nouées entre Moi-même, les autres Démonstratrices, la Société et les Filiales européennes, cet Agrément ne peut être transféré, vendu ou cédé à un tiers. J'accepte en revanche que la Société ou les Filiales européennes puissent déléguer ou transférer le présent Agrément.

31. **Immunité de la Société.** Je m'engage à décharger la Société et les Filiales européennes, et ce, sans exception, de toute responsabilité envers des créances, des frais, des réclamations ou des poursuites pénales ou judiciaires contractés à la suite de dommages et intérêts ou atteintes portées à des personnes ou à des biens dans le cadre d'exécution de cet Agrément ou dans le cadre d'activités ou de déplacements vers des événements commandités par la Société ou fondés sur la violation de l'un des statuts, décrets, codes ou règlement, et à préserver la Société et ses Filiales européennes (y compris contre les frais encourus) de toutes sortes de ces actions ou réclamations. Je m'engage également à décharger la Société et les Filiales européennes, et ce, sans exception, de toute responsabilité envers des créances, dettes, pertes, réclamations ou poursuites pénales ou judiciaires en lien avec elle, et assumerai la totalité des responsabilités concernant le versement de taxes et abattements statutaires, le dédommagement salarial, les impôts, assurances sociales et autres cotisations, primes d'assurance, redevances et frais imputables à mes activités et gains de vendeur indépendant.



**32. Frais d'avocat.** Dans le cas où je violerais la moindre des clauses de cet Agrément et que la Société ou l'une de ses Filiales européennes se trouverait dans l'obligation de mettre en œuvre de telles mesures, la Société sera en droit de me facturer les frais et/ou honoraires liés à la résolution du litige.

**33. Intégralité de l'Agrément.** Le présent Agrément, y compris la Demande d'Agrément de Démonstratrice indépendante, le document Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes, et tout avenant s'y rattachant, ce qui peut inclure des conditions subséquentes à la relation entre le Demandeur et les Filiales européennes, constitue l'intégralité de l'Agrément entre la Société et moi-même, et prévaut sur tout accord écrit antérieur et toute communication ou discussion écrite et/ou orale préalable. Si une partie de cet Agrément est déclarée inapplicable ou invalide, l'Agrément sera déclaré non applicable pour les sections rendues invalides ou caduques et demeurera valide pour les dispositions restantes qui ne seront pas affectées. Tous les pouvoirs, droits et recours conférés à la Société sont cumulatifs et non exclusifs et s'ajoutent à toute autre disposition prévue par la loi. Dans le cas où, à tout moment, la Société renoncerait à faire valoir l'un des droits stipulés dans cet Agrément, cela ne saurait être interprété comme une renonciation continue à se prévaloir dudit droit ou de tout autre droit et ne pourrait valoir comme le rejet ultérieur dudit droit ou de tout autre droit. Cet Agrément est régi par la loi française et interprétable selon les termes de la loi française, sans qu'attribution de juridiction soit faite au préalable pour aucun tribunal. En cas de litige, les parties saisiront un tribunal français, sauf si une procédure à l'amiable est permise par la loi. Le titre des Articles de cet Agrément est donné à titre pratique uniquement. Aucun de ces titres ne fait force de loi pour aucune des dispositions de cet Agrément. Cet Agrément peut, de temps à autre, être modifié par la Société attendu que les Démonstratrices en sont avisées au préalable par publication écrite officielle ou par communication électronique groupée. Tout amendement entrera en vigueur après (30) jours à compter de la date de publication, sauf si cet amendement résulte d'une loi ou d'une directive gouvernementale impliquant son application immédiate. En cas de désaccord ou d'incohérence entre cet Agrément, la Réglementation à l'usage des démonstratrices européennes et toute autre publication émanant de la Société, cet Agrément prévaut.

**34. Avenant.** Tout avenant relatif à cet Agrément doit être notifié par écrit et prendra effet au moment où il sera remis en main propre ou envoyé par voie postale et affranchi au tarif plein en vigueur, libellé à l'une des parties dont l'adresse est donnée au début de cet Agrément ou à l'une des adresses fournies par la suite par la Société ou Moi-même et dont l'autre partie a été informée par écrit. Ceci vaut pour tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de nom de famille, de statut de démonstrateur conjoint ainsi que toute autre information contenue dans la demande d'Agrément.

**35. Approbation de la Société.** J'accepte le fait d'être lié par cet Agrément dès réception de ma demande par la Société (c'est-à-dire à compter de ma « date de démarrage »). Sous réserve d'approbation de ma demande par la Société, rendue publique par l'envoi du Kit de mise en route de Démonstratrice indépendante, la Société accepte d'être liée selon les conditions de cet Agrément. J'accepte le fait que la Société se réserve le droit de rejeter ma demande à tout moment avant de procéder à l'envoi du Kit de mise en route de Démonstratrice indépendante.

**36. Approbation du Démonstratrice.** J'ai lu le présent Agrément dans sa totalité et, par ma signature ci-après et de par ma Demande d'Agrément de Démonstratrice indépendante, en approuve toutes les modalités et conditions.

---

Signature de la Démonstratrice

---

Nom et prénoms de la Démonstratrice en toutes lettres